

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

---

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 3 Avril 2026 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

**Présents :** WICIAK Joël, LYS-BOUCHET Maggy, GOGUET Michel, DESLANDE Guilène, FEVRIER Marie-Cécile, GOURMAUD Valentin, LEMASLE Annick, MALBOEUF Benjamin, PIAUGEARD Annie, SAUVION Stéphanie, TEXIER Pascal, TOURNOIS Pascal, VERBOIS Christophe, WICIAK Maxime.

**Excusée :** DAIGRE Marie-Christine

A l'aide d'un diaporama, M. le Maire présente les principales caractéristiques de la commune pour les nouveaux Conseillers Municipaux. PLU, infrastructures, patrimoine, associations, animations, employés municipaux et les projets de l'année 2026 sont ainsi présentés.

Après que chacun se soit positionné dans les différentes commissions et organismes où la commune doit être représentée, les tableaux des différentes commissions et représentations communales sont complétés :

- Commission « communication » – Commission des employés municipaux – Commission « environnement / développement durable » - Commission des finances – Commission « urbanismes / travaux » - Commission « vie locale » - Commission « voirie / sécurité » - Commission « informatique et liberté » - Commission « commerces et artisanat ».
- Syndicat du bassin de l'Antenne SYMBA – Syndicat des eaux EAU17 – Syndicat d'électrification SDEER – Syndicat informatique SOLURIS – Syndicat contre les fléaux atmosphériques SIEMLFA
- Syndicat de voirie.
- Représentant RGPD – Conseiller à la Défense – Référent canicule – Contrôleur régie – Référent viticole - Référent tempête ENEDIS - Référent FREDON – Correspondant « Souvenir français » - Correspondant SDIS – Contrôleur des listes électorales.

Une liste de 24 noms est proposée pour la mise en place de la **CCID** (Commission Communale des Impôts Directs). Le Directeur des Finances devrait choisir les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants selon la liste proposée.

Lors du vote du budget 2026, il a été proposé de ne pas augmenter les taxes locales (Taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation RO). Cependant, les documents officiels nous sont parvenus que récemment, il est donc nécessaire de délibérer sur les taux suivants :

Taxe	Taux 2026
Taxe Foncière	33,58 %
Taxe Foncier non bâti	23,73 %
Taxe d'habitation RO	7,76 %

M. le Maire propose que les dépenses relatives aux frais protocolaires des fêtes et cérémonies puissent être engagées et mandatées. Il s'agit des dépenses relatives à tout ce qui est : mariages, décès, naissances, anniversaires d'événements historiques, réceptions de personnalités, départs à la retraite, fêtes du village, Noël du personnel communal, médaille communale, événements sportifs, événements culturels, anniversaires emblématiques, remerciement des bénévoles, réunion publique... Le Conseil Municipal décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Compte tenu du départ à la retraite de M. DEAU prévu cette année, et afin d'assurer son remplacement, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps complet. Ce poste sera créé à compter du 15 avril 2026, avec une mise à jour du tableau des effectifs. Une publication de vacance de poste sera prochainement effectuée, pour un recrutement envisagé au 1er juillet 2026.

Le contrat de Mme GABOREAU prend fin le 30 avril 2026. Plusieurs personnes ont candidaté pour ce poste d'agent postal communal en CDD. La commission « Employés communaux » se réunit le mercredi 15 avril à 14h30.

La chasse aux œufs de Pâques aura lieu dimanche 5 avril à partir de 11h avec 20 inscrits. L'organisation est détaillée et le RDV est fixé à 10h30 pour les préparatifs.

Le repas des Aînés aura lieu samedi 11 avril à partir de 12h30 avec 86 inscrits à ce jour. L'organisation est détaillée et le RDV est fixé à 9h pour les préparatifs.

A chaque renouvellement du Conseil Municipal, il est organisé un moment festif pour remercier les Conseillers sortants et présenter les nouveaux Conseillers. M. le Maire propose le 8 mai après la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, le Conseil y est favorable.

Hormis le nettoyage des locaux et quelques réparations par la société REGAIN, la boulangerie peut de nouveau être opérationnelle. Une recherche de boulanger va être lancée.